

VILLE DE MARNAY

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 18 MAI 2009

Sous la présidence de M. Vincent BALLOT

13 conseillers présents :

Monique BONNET, Laurence BOUCHASSON, Claire DA SILVA, Jean-Louis FASSENET, Bernard GIRARD, Bernard MORCHE, Serge MANDRET, Christian MARTIN, Yves MOUCHOT, Michaël RIETMANN, Jean-Marc STARKE, Pascal THIELLEY et Rémi VIEY .

Pouvoir : Bernadette MADIOT pour Monique BONNET

Secrétaire de séance : VIEY Rémi

Ordre du jour :

- 1- Désignation de l'architecte pour les travaux des écoles ;
- 2- Demande de subvention pour la création de classes primaire et maternelle;
- 3- Demande de subvention pour réfection de la cour de l'école maternelle ;
- 4- Avenants au marché de travaux d'assainissement et d'aménagement urbain ;
- 5- Questions diverses.

M. le Maire ouvre la séance à 19h00.

Il soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la réunion du 31 mars 2009.

M. le Maire donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque particulière n'est faite.

1. Désignation de l'architecte pour l'aménagement de la 6^{ème} classe maternelle et de la 8^{ème} classe élémentaire :

Trois architectes ont été consultés. L'offre présentée par M. Pierre GUILLAUME, la plus avantageuse est retenue.

Objectif : fin des travaux pour la rentrée de septembre 2009.

Les demandes de subvention seront déposées dès que le montant des travaux sera précisé par l'architecte.

Approuvé à l'unanimité

2. Demande de subvention pour réfection de la cour de l'école maternelle

Les travaux de réfection de la cour de l'école maternelle sont estimés à 12 673.40 € hors taxes. Une demande de subvention est déposée auprès du Conseil Général.

Approuvé à l'unanimité

3. Avenants au marché de travaux d'assainissement et d'aménagement urbain :

a- Assainissement :

Sur les travaux de canalisations, une moins value de 61.368.00 € (canalisation moins profonde que prévue, certains branchements déjà effectués sur une autre canalisation ...)

Proposition est faite de remplacer le poste de refoulement des eaux usées situé au Paquey, ce qui occasionne une plus value de 72 449.00 €. Le marché est augmenté de 11 081.00 €

Approuvé à l'unanimité

b- Aménagement urbain :

Une plus value de 6 685.50 € au marché initial qui était de 95.974 € H.T. due notamment à une canalisation qui affleurerait les travaux et qui a du être déplacée et modifiée ainsi qu'à un éclairage supplémentaire et un linéaire de câble électrique.

Approuvé à l'unanimité

4. Questions diverses :

• Dissolution du comité des fêtes ;

Suite à une réunion du bureau du Comité des Fêtes il a été décidé la dissolution de cette association. Le solde du compte soit 620.93 € sera versé à la Mairie pour achat de matériels associatifs (table, bancs...).

Approuvé à l'unanimité

- **Création de 2 postes au titre de la promotion interne :**

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Approuvé à l'unanimité

- **Demande de session de terrain :**

M Rigaud demande la cession d'une parcelle de 77 m² en bordure de sa propriété.

Le prix est fixé à 8 € le mètre carré et les frais de bornage et notaire sont à la charge de M Rigaud.

Approuvé à l'unanimité

- **Subvention au Souvenir Français :**

L'association "Souvenir Français" assure notamment l'entretien du carré militaire. Le conseil municipal attribue une subvention de 100 € en 2009.

Approuvé à l'unanimité

- **Fête de l'eau**

Elle aura lieu le 12 juillet. L'Office de Tourisme demande une aide financière de 1.300 €.

Approuvé à l'unanimité

- **Petites Cités Comtoises de Caractère :**

A l'occasion de son 20^{ème} anniversaire, l'association des petites cités comtoises de caractère lance un label national "Petites Cités de Caractère" qui permettra de fédérer plusieurs associations aux objectifs similaires sur le territoire national. A cette occasion, une visite guidée nocturne de notre cité sera organisée le 24 juin à partir de 22 h 00 - rendez-vous sur la place de l'Hôtel de Ville. La population y est conviée afin de découvrir en nocturne la première phase des aménagements pour notre bourg.

- **Association foncière**

Le bureau est composé de 6 propriétaires : 3 sont désignés par la mairie et 3 par la Chambre d'Agriculture.

MM BALLOT Philippe, CHAPUIS Bernard et BALLOT Xavier sont nommés.

Approuvé à l'unanimité

La séance est levée à 20h35